

AVIS DE CONCESSION RECTIFICATIF

DIRECTIVE 2014/23/UE

SECTION II : OBJET

II.1.1) Intitulé

Intitulé : Concession de service public pour la gestion des services de mobilité de la Métropole Rouen Normandie

Numéro de référence : 2026-DSP-MOBILITES-MRN



SECTION IV : PROCÉDURE

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de réception des candidatures :

02/05/2024 à 16h00 au plus tard au lieu de 19/04/2024 à 16h00 au plus tard.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.3) Informations complémentaires

Ajout du paragraphe suivant :

Dans le cas où le candidat et ses filiales, ses sociétés mères ou sous-traitants principaux participant à la procédure de passation rempliraient les conditions de notification préalable fixées à l'article 28 paragraphe 1 du règlement 2022/2560 du 14 décembre 2022, il leur est demandé de fournir la preuve de la notification à la Commission desdites contributions financières étrangères. Dans tous les autres cas, il leur est demandé de fournir une déclaration de toutes les contributions financières reçues ainsi que la confirmation que les contributions étrangères reçues ne sont pas soumises à l'obligation de notification conformément à l'article 28, paragraphe 1, point b du règlement précité.). Ces documents devront être rédigés en Français.

Date d'envoi du présent avis à l'office des publications de l'Union Européenne : 16/04/2024.